

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 MAI 2016

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil mardi, le 24 mai 2016, à compter de 19 h, à laquelle sont présents, outre Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Madore, les conseillers suivants :

| | |
|--------------------|---------|
| Christine Riendeau | siège 2 |
| Vincent Tremblay | siège 4 |
| Marc Fontaine | siège 6 |

Absent

| | |
|-----------------|---------|
| Benoit Roy | siège 1 |
| Robert Fontaine | siège 5 |
| Vacant | siège 3 |

tous formant quorum sous la présidence du Maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Édith Rouleau est aussi présente.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Édith Rouleau enclenche le processus d'élections conformément à la loi et déclare qu'une élection partielle aura lieu le 10 juillet 2016 afin de combler le poste vacant no 3.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Après avoir constaté le quorum, Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19 h.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour ci-dessous reproduit.

Résolution 2016-05-100

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

D'accepter l'ordre du jour de la présente séance qui est le suivant :

1. Ouverture de la séance par le Maire;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Borne électrique;
4. Nouveau secteur résidentiel;
5. Période de questions portant uniquement sur les points du présent ordre du jour;
6. Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

3. BORNE ÉLECTRIQUE

Madame Micheline Robert, agente de développement explique au Conseil municipal les derniers développements pour ce dossier. Les conseillers lui ont demandé de faire certaines vérifications.

4. NOUVEAU SECTEUR RESIDENTIEL

Monsieur Serge Allie qui a été mandaté à travailler sur les changements au plan initial du secteur résidentiel par le Conseil municipal, est à la séance extraordinaire afin de présenter la mise à jour du dossier.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES POINTS DU PRÉSENT ORDRE DU JOUR

Aucun-e citoyen-ne est présent-e parmi l'assistance.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la levée de la séance extraordinaire à 19 h 50.

Jacques Madore, maire

Édith Rouleau, directrice générale et
secrétaire-trésorière